

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Délai de régularisation des notifications faites par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Par suite de la guerre, le Conseil fédéral a prolongé le délai au cours duquel les demandes de brevets, les dépôts de dessins ou modèles industriels et les demandes d'enregistrement de marques qui ont fait l'objet d'une notification du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle à Berne, doivent être régularisés pour éviter un rejet. Le délai prolongé prend fin le 30 septembre 1921; il ne peut pas être étendu au delà de cette date; s'il n'est pas observé, le rejet se fera sans autre. Nous attirons l'attention tout particulièrement sur la nécessité de régulariser au plus tard le 30 septembre 1921 les demandes de brevets sur les notifications desquelles figure comme terme du délai de régularisation une date antérieure au 1^{er} octobre 1921.

Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle n'est pas tenu d'adresser des avis aux déposants pour rappeler le terme de prolongation du délai en question.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communications du Secrétariat.

Le C. C., dans sa séance du 25 juin, a nommé M. A. Hässig, architecte à Zurich, membre de la commission des normes.

M. le prof. Rohn, président central, a démissionné comme président et membre de la commission chargée de la révision du « contrat de louage ». La présidence de cette commission est remise à M. Dubs.

D'accord avec le président de la commission du groupe professionnel des ingénieurs-mécaniciens, M. le prof. Meyer-Peter a été nommé membre de la commission spéciale des normes pour les jaugeages d'eau pour remplacer M. le prof. Narutowicz absent du pays.

Le volume IX (*Ville de Zurich*) de l'œuvre « La Maison bourgeoisie en Suisse » vient de paraître. Ce volume ayant coûté plus cher, le prix pour les membres de la S. I. A. en est fixé à 12 fr. (Prix en librairie 36 fr.) En vente au Secrétariat de la S. I. A. Tiefenhöfe, 11, Zurich 1.

Cours d'Organisation économique du Travail

institués par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Lausanne du 3 au 8 octobre 1921.

Ces cours étant publics, donc accessibles à tous les intéressés, nous espérons que nos autorités, nos administrations et le public en général sauront profiter de l'occasion qui leur est offerte par la S. I. A. de se familiariser avec les méthodes modernes d'organisation du travail.

PROGRAMME

Organisation du travail (6 heures) : M. le Dr Turmann, Professeur à l'Université de Fribourg et à l'Ecole polytechnique fédérale.

I. Organisation sociale de l'établissement industriel : a) Les Conseils d'usines et la représentation des salariés, auprès de la Direction ; b) La durée de la journée de travail ; c) La rémunération du travail ; d) La participation aux bénéfices et au capital de l'entreprise.

II. Organisation de la profession. (L'organisation professionnelle et les contrats collectifs.)

III. Organisation internationale du travail. (Les étapes de la législation et de l'organisation internationale du travail.)

Die Zusammenhänge von Technik und Wirtschaft (6 heures) : M. le Dr Wyermann, Professeur à l'Université de Berne.

A. Begriffliche Einleitung.

1. Allgemeines. — Technische Oekonomik und ökonomische Technik.

B. Die einzelnen Zusammenhänge.

2. Technik und Kapitalbedarf ; wirtschaftliche Wirkung der technischen Kapitalanlage. 3. Technische Einflüsse auf Bezugs- und Absatzorganisation. 4. Die Lohnarbeit unter technischer Einwirkung. — Absolutes und relatives Lohn-Niveau ; Psycho-Physik der Fabrikarbeit, Stabilität und Mass der Verwendung von Lohnarbeit. 5. Technisch-ökonomische Folgen der verkürzten Arbeitszeit. 6. Analyse der gegenwärtigen Lage der Schweizer-Industrien, Ausblick.

Organisation moderne des ateliers mécaniques (4 heures) : M. de Vallière, ingénieur, à Couvet

1. Introduction et définition. 2. La vente. 3. Le bureau d'achat et le ravitaillement. 4. Le bureau de construction et d'études. 5. La préparation du travail de l'atelier, sa répartition, son contrôle. 6. Les modes de rétribution des ouvriers. 7. Le prix de revient et les frais de fabrication. 8. Etude de quelques organisations-types. Exemples d'applications tirés des industries suisses et étrangères. 9. Résumé et conclusions.

Betriebslehre (4 heures) : M. Sonderegger, ingénieur, à Wetzkikon.

1. Uebersicht über die Organisation des Grossbetriebs und die Stellung der eigentlichen Betriebsleitung innerhalb derselben. 2. Die Aufnahme der Aufträge. Offerten, Vorkalkulation. Selbstkostenberechnung. Bestimmung der Regiesätze. Getrennte Regien. Maschinen- und Handarbeitsstundenkosten. 3. Die Ausführung der Aufträge. Die konstruktiven Grundlagen. Zeichnungen und Materialisten. Normalisierung. Das Bestellbüro. Das Akkordbüro. Die Entwicklung beider zu den modernen Anschauungen. Das Terminwesen. Die Kontrolle der Fabrikationsstufen. Das Grenzlehrensystem. Die Kontrolle der Fertigfabrikate. Das Ersatzteilwesen. 4. Die Nachkalkulation der ausgeführten Aufträge und die Betriebskontrolle. 5. Die Arbeiterfragen.

Normalisierung (1 heure) : M. le Directeur Hoenig, à Baden.

Methodik der Selbstkostenberechnung mit besonderer Be- rücksichtigung des Ingenieurbauwesens (1 heure) : M. Walther, ingénieur, à Zurich.

Le travail dans l'usine et dans l'administration, psychologie et taylorisation (1 heure) : M. le Directeur Aubert, à Cossonay.

Wirtschaftliche Arbeitsmethoden im Eisenbahnbetrieb (1 heure) : M. Schrafl, ingénieur, Directeur C. F. F., à Lucerne.

Arbeitsmethoden der öffentlichen Verwaltung (1 heure) : M. le Dr Klöti, Conseiller national, à Zurich.

Administration publique (1 heure) : M. Freymond, Directeur des Services industriels de la ville de Lausanne.

Psychologie des ouvriers (1 heure) : M. le Dr Boninsegni, Professeur à l'Université de Lausanne.